



Ligne directrice du cours menant à la qualification additionnelle Français, 7^e et 8^e année

Annexe C – Règlement sur les qualifications requises pour enseigner

Décembre 2024



Pour l'enseignement dans les écoles de langue française uniquement – non offert en anglais.

Table des matières

Préface	1
Introduction	2
Section A : Fondements des cours menant à une QA	3
Perfectionnement professionnel en Ontario	3
Contexte d'apprentissage de l'Ontario	5
Agrément : programme de qualification additionnelle	7
Section B : Conception des cours menant à une QA	8
Annexe C : Qualifications additionnelles en une partie	8
Exigences liées aux cours menant à une QA	8
Ressources	16



Préface

L'élaboration des lignes directrices de cours menant à une qualification additionnelle (QA) est basée sur les consultations approfondies et sur la rétroaction recueillie auprès des rédactrices et rédacteurs de cours, des conceptrices et concepteurs de cours, ainsi que des membres de la profession enseignante.

Les fournisseurs de cours ainsi que les instructrices et instructeurs peuvent utiliser les lignes directrices comme cadres d'élaboration de leurs cours.

Les lignes directrices sont divisées en deux sections :

Section A : Fondements des cours menant à une QA

Cette section expose les éléments fondamentaux du contenu du cours. Le système d'éducation de l'Ontario tient compte de ces éléments pour favoriser le bien-être du pédagogue et de l'apprenant; ils sont essentiels à la création d'un milieu d'apprentissage sûr, accueillant et inclusif pour tous les apprenants et les pédagogues.

Section B : Conception des cours menant à une QA

Cette section examine les concepts de base et éléments connexes qui forment les conditions d'agrément pour tous les cours menant à une QA. Elle expose également les éléments particuliers du contenu qui permettent aux pédagogues d'approfondir leurs connaissances et leurs compétences relatives au cours.

Dans le présent document, le terme «candidat» fait référence aux pédagogues qui suivent le cours et le terme «apprenant» fait référence aux élèves.

Introduction

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (l'«Ordre») est l'organisme d'autoréglementation de la profession enseignante en Ontario et est responsable de ce qui suit :

- établir et faire respecter les normes professionnelles et déontologiques applicables à ses membres;
- prévoir la formation continue de ses membres;
- agréer les cours menant à une QA.

L'Ordre appuie l'excellence en enseignement en préparant les pédagogues à travailler dans des contextes pédagogiques et des milieux géographiques divers :

- écoles publiques de langue française
- écoles privées
- écoles publiques de langue anglaise
- écoles indépendantes
- écoles catholiques de langue française
- milieux urbains
- écoles catholiques de langue anglaise
- milieux ruraux
- écoles des Premières Nations
- régions éloignées.
- écoles provinciale et d'application

La présente ligne directrice se veut un cadre d'élaboration des cours menant à une QA et vise à ce qu'ils répondent aux conditions d'agrément établies dans le règlement.

Section A : Fondements des cours menant à une QA

Placer les intérêts et le bien-être de chaque apprenant au premier plan est au cœur de l'enseignement en Ontario.

Perfectionnement professionnel en Ontario

Le perfectionnement professionnel fait partie intégrante de la profession enseignante. Les pédagogues participent à des activités de perfectionnement professionnel dans l'objectif d'améliorer le rendement des apprenants de la province.

Les pédagogues suivent un programme de formation initiale à l'enseignement de quatre sessions afin d'obtenir les qualifications requises pour enseigner en Ontario. Tout au long de leur carrière, ils continuent de participer à des activités de perfectionnement professionnel adoptant diverses formes, dont des séances offertes par le ministère de l'Éducation, par les conseils scolaires ou par des partenaires communautaires; des lectures professionnelles; et des cours menant à une QA.

Les cours menant à une QA sont conçus par des pédagogues et ont pour objectif de guider et d'améliorer l'exercice professionnel. Ces cours permettent aux pédagogues d'approfondir leurs connaissances et compétences en matière de conception et de mise en œuvre de programmes spécifiques. Ils soutiennent également l'exercice professionnel en préparant les pédagogues à des rôles précis au sein de la communauté éducative.

Le cours menant à la QA *Français, 7^e et 8^e année* reflète **les théories et processus d'apprentissage des adultes** qui favorisent la réflexion critique, le dialogue et le questionnement. Les instructeurs offrent aux candidats des expériences d'apprentissage professionnel liées à l'enseignement, à l'apprentissage et à l'évaluation des apprenants.

Cadre de formation de la profession enseignante

Le *Cadre de formation de la profession enseignante* décrit les occasions et processus qui appuient le perfectionnement professionnel continu des pédagogues. Les cours menant à une QA permettent aux pédagogues de mettre à profit et de faire progresser leurs connaissances, leurs compétences, leurs pratiques et leurs valeurs.

Normes de déontologie de la profession enseignante



Normes d'exercice de la profession enseignante



Vous pouvez consulter ces ressources fondées sur les normes sur le [site web de l'Ordre](#).

Contexte d'apprentissage de l'Ontario

Les pédagogues de l'Ontario reconnaissent que l'apprentissage est influencé par les forces, les besoins, les champs d'intérêt, le vécu et les identités de l'apprenant. L'éducation en Ontario est complexe et dynamique. Les écoles de l'Ontario sont des communautés d'apprentissage qui reflètent la diversité de la province. Le *Code des droits de la personne* de l'Ontario et la *Loi sur l'éducation* servent de fondement à une éducation équitable, inclusive et accessible.

La profession enseignante en Ontario continue d'évoluer en réponse à la diversité actuelle et changeante des apprenantes et apprenants. Ainsi, les pédagogues sont appelés à suivre des principes fondamentaux qui orientent leurs pratiques pédagogiques. Grâce au perfectionnement professionnel continu, ils approfondissent leur compréhension des principes énoncés ci-dessous. Ce faisant, ils enrichissent leurs pratiques professionnelles pour appuyer l'apprentissage et pour favoriser le bien-être de chaque apprenant.

Fondement antioppression

Un fondement antioppression est une approche qui vise à garantir que l'équité et les droits de la personne fassent partie intégrante de tous les cours et programmes menant à une QA offerts aux pédagogues de l'Ontario. Il reconnaît que les manifestations systémiques du pouvoir et des privilèges ont conduit à de multiples formes d'oppression, d'injustice, d'iniquité et d'inégalité. Les activités de perfectionnement professionnel des enseignants doivent reconnaître et aborder les contextes historiques qui ont contribué aux diverses formes d'oppression. Un fondement antioppression reconnaît que des préjugés et des suppositions liés au pouvoir et aux privilèges influencent l'apprentissage des pédagogues et des apprenants, et ont une incidence sur leur bien-être. Les pédagogues ont la responsabilité éthique et professionnelle commune de cerner et de remettre en question les obstacles individuels et systémiques afin d'appuyer l'apprentissage, et de favoriser le bien-être et l'inclusion de chaque apprenant.

Histoires, cultures, perspectives et systèmes de connaissances autochtones en éducation

Les pédagogues de l'Ontario ont la responsabilité de s'appuyer sur le rapport *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action* et d'aligner leur pratique professionnelle sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Ils s'engagent dans une action réconciliatrice authentique en explorant et en intégrant les histoires, les perspectives et les systèmes de connaissances des Premières Nations, des Métis et des Inuit dans l'enseignement et l'apprentissage. En tant que partenaires de traité, les pédagogues reconnaissent que la conversation et la collaboration avec les communautés autochtones les guideront sur la voie de la réconciliation.

Politique d'aménagement linguistique

L'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* garantit aux membres de la minorité francophone ou anglophone de la province où ils résident le droit à une instruction dans leur langue maternelle.

En Ontario, la Politique d'aménagement linguistique (PAL) définit le mandat unique des écoles de langue française. Les pédagogues agissent à titre d'ambassadeurs et promeuvent la langue française et la culture francophone auprès des apprenantes et apprenants. Ils approfondissent leur compréhension de l'identité linguistique et culturelle des apprenants francophones. Ils développent ensemble un sentiment d'appartenance à la francophonie en Ontario, au Canada et dans le reste du monde.

Apprentissage pour tous

Les pédagogues croient que chaque élève peut apprendre. Ils fournissent des programmes et des services qui répondent aux forces et aux besoins uniques de chaque apprenant. Des pratiques d'enseignement et d'apprentissage fondées sur des données probantes et centrées sur l'apprenant offrent des occasions équitables pour tous. Des milieux d'apprentissage inclusifs respectent les identités de chaque apprenant et favorisent son développement cognitif, social, affectif et physique.

Accessibilité pour tous

L'accessibilité pour tous est guidée par le *Code des droits de la personne* de l'Ontario et la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. L'accessibilité, l'inclusion, l'équité et la diversité sont fondamentales pour la pratique quotidienne de l'enseignement et de l'apprentissage. Les pédagogues défendent le droit de chaque apprenant d'accéder aux services et ressources du système d'éducation et d'en bénéficier, car ils comprennent les besoins uniques liés aux contextes géographiques et socioéconomiques. Ils créent des occasions pour chaque apprenant de mettre en valeur ses capacités et de participer pleinement à son apprentissage. La mise en œuvre de stratégies d'adaptation, comme la technologie d'assistance, de contenus accessibles et d'une conception inclusive pour l'enseignement et l'apprentissage permet de respecter les forces et les besoins de chaque apprenant.

Éducation de l'enfance en difficulté

Chaque apprenant a son propre profil distinct. En vertu de la *Loi sur l'éducation*, un comité d'identification, de placement et de révision (CIPR) peut déterminer qu'un apprenant est atteint d'une anomalie de comportement ou de communication, d'ordre intellectuel ou physique, ou d'anomalies multiples. Selon le Règlement de l'Ontario 181/98 : Identification et placement des élèves en difficulté, une équipe interdisciplinaire doit élaborer un plan d'enseignement individualisé (PEI) qui tient compte des forces, des besoins et des capacités de l'apprenant. Les pédagogues étant responsables de l'enseignement et de l'évaluation de tous les apprenants, ils fournissent les adaptations, les modifications ou le programme alternatif décrits dans le PEI.

Agrément : programme de qualification additionnelle

Conditions d'agrément des cours menant à une QA énoncées à l'article 24 du Règlement de l'Ontario 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

Un programme de qualification additionnelle peut être agréé en application du présent règlement si les conditions suivantes sont réunies :

1. Le contenu du programme et le rendement attendu des personnes qui y sont inscrites correspondent aux habilités et aux connaissances énoncées dans les *Normes d'exercice de la profession enseignante* et les *Normes de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre* ainsi que dans les lignes directrices formulées par l'Ordre.
2. Le programme satisfait aux exigences du règlement sur les qualifications requises pour enseigner applicables à l'inscription d'une qualification additionnelle sur le certificat de qualification et d'inscription général de la personne qui réussit le programme.
3. Le programme est actuel, fait référence au programme d'études de l'Ontario et à la législation et aux politiques gouvernementales pertinentes et offre de vastes connaissances dans ses différents domaines d'étude.
4. Le contenu des cours du programme laisse suffisamment place à la mise en pratique de la théorie.
5. L'organisation et la structure du programme conviennent au contenu des cours.
 - 5.1 Le programme compte au moins 125 heures de travail jugées acceptables par le registraire.
6. Les objectifs du programme sont clairement définis et il existe un mécanisme officiel d'examen ou d'évaluation du degré de réussite du programme.
7. La majorité des éducateurs qui enseignent le programme ont une expérience pertinente en enseignement en Ontario.
8. Le fournisseur s'est doté de mécanismes de contrôle interne adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiants liés au programme.
9. Le fournisseur s'est engagé à améliorer sans cesse le programme et à en assurer la qualité et, s'il s'agit d'un programme existant, il a mis en place des mesures qui témoignent de cet engagement.
Règl. de l'Ont. 347/02, art. 24; 2009, chap. 33, annexe 13, par. 3 (2); Règl. de l'Ont. 182/10, art. 8.

Section B : Conception des cours menant à une QA

Le Règlement de l'Ontario 176/10 sur les qualifications requises pour enseigner précise les qualifications additionnelles que les pédagogues peuvent détenir. En outre, ce règlement comprend les cours menant à une QA; à la qualification de perfectionnement des directrices et directeurs d'école; aux qualifications de directrice ou de directeur d'école; aux qualifications pour enseigner aux cycles primaire, moyen, intermédiaire et supérieur; à la qualification de perfectionnement des agentes et agents de supervision et à la qualification d'agente ou d'agent de supervision. Un cours menant à une QA doit comporter au moins 125 heures, comme approuvé par le registraire de l'Ordre. Après qu'un membre de l'Ordre réussit un cours menant à une QA, le nom de la QA est inscrit sur son certificat de qualification et d'inscription.

Annexe C : Qualifications additionnelles en une partie

Ce cours de l'annexe C permet aux pédagogues d'accroître leurs connaissances et leurs compétences pour concevoir et mettre en œuvre le cours de *Français, 7^e et 8^e année*.

Exigences liées aux cours menant à une QA

Le cours menant à la QA *Français, 7^e et 8^e année* permet aux candidates et candidats de faire progresser leurs pratiques professionnelles au moyen d'un apprentissage ciblé dans les domaines suivants :

- la connaissance du curriculum;
- les stratégies pédagogiques;
- le milieu d'apprentissage.

Le présent cours menant à une QA est conçu et offert en employant des pratiques d'enseignement aux adultes.

L'objectif du cours est de favoriser chez les pédagogues le développement de connaissances, de compétences et de pratiques professionnelles liées à l'enseignement du français en se fondant sur l'équité et l'inclusion. Entre autres, il permet aux candidats d'améliorer leur compréhension d'approches fondées sur des données probantes qui favorisent l'enseignement et l'évaluation de la communication orale, de la lecture et de l'écriture de manière à promouvoir le développement des compétences tout au long de la vie en littératie chez les apprenants. Il leur permet de remettre en question les pratiques oppressives et de passer à l'action pour bâtir des milieux d'apprentissage plus inclusifs.

Français, 7^e et 8^e année permet aux candidats de développer et d'appliquer leur pratique professionnelle, leurs connaissances et leurs compétences particulières par rapport aux éléments requis suivants :

Fondement antioppression

- théories et pédagogies se rapportant aux multiples formes d'oppression appliquées à la conception, à l'évaluation et à la mise en œuvre de programmes et de pratiques
- aborder les préjugés, la discrimination et les barrières individuels et systémiques ainsi que les manifestations de pouvoir et privilège
- aborder la représentation disproportionnée des apprenants issus de groupes en quête d'équité dans les programmes spécialisés
- pratiques et cadres qui favorisent des approches antioppressives et culturellement adaptées à la sélection et à l'évaluation des ressources pour les pédagogues et des textes pour les apprenants (p. ex., exploration de divers genres littéraires et des perspectives des apprenants, réflexion sur les préjugés internes).
- pratiques fondées sur des données pour favoriser la mise en œuvre et le suivi de programmes de lecture dans une optique antioppressive.

Normes de déontologie de la profession enseignante et Normes d'exercice de la profession enseignante

- importance des normes d'exercice et de déontologie comme fondements théoriques en *Français, 7^e et 8^e année*
- identité professionnelle, connaissances, leadership, défense des intérêts et pratiques collectives éthiques pour guider la planification de programmes.

Histoires, perspectives et systèmes de connaissances des Premières Nations, des Métis et des Inuit

- inclusion respectueuse des histoires, des perspectives et des systèmes de connaissance des Premières Nations, des Métis et des Inuit dans les processus d'enseignement et d'apprentissage (p. ex., identités, relations, héritages et tradition orale)
- connaissances du rapport *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action*
- sensibilisation à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Politique d'aménagement linguistique (PAL)

- mandat des écoles de langue française de l'Ontario et les politiques connexes lié au cours menant à la QA en *Français, 7^e et 8^e année*
- processus et pratiques liés à l'enseignement et l'apprentissage en milieu minoritaire afin de développer l'identité francophone de l'apprenant
- environnement d'apprentissage de langue française respectueux de la diversité linguistique et culturelle des apprenants pour favoriser leur responsabilisation
- collaboration avec la communauté franco-ontarienne pour promouvoir le développement de compétences en littératie (p. ex., ressources en lecture d'influence franco-ontarienne).

Curriculum de l'Ontario ainsi que les politiques, cadres, lignes directrices, stratégies et ressources actuels qui y sont liés du ministère de l'Éducation

- intégration des deux attentes génériques du curriculum et des référents culturels dans les pratiques d'enseignement et d'évaluation en *Français, 7^e et 8^e année*
- curriculum, politiques, cadres de travail, stratégies et ressources de l'Ontario qui se rapportent au *Français, 7^e et 8^e année*
- politiques, processus et pratiques pour promouvoir l'ouverture à l'innovation, à des approches pédagogiques culturellement inclusives et à la démocratisation du savoir
- processus et stratégies pour l'enseignement systématique et explicite des connaissances et des habiletés fondamentales en langue et en littératie, y compris la communication orale, la lecture, l'orthographe des mots, le vocabulaire, la grammaire, la fluidité et la compréhension (p. ex., conscience phonémique, interprétation visuelle de textes, éléments de style associés aux formes de discours et textes numériques, organisateurs textuels et communication par différents médias)
- processus et stratégies pour mettre en œuvre le continuum des apprentissages linguistiques pour la lecture et l'écriture de la 7^e à la 9^e année.

Législation et règlements de l'Ontario actuels

- législation (p. ex., *Code des droits de la personne* de l'Ontario, *Loi de 2017 contre le racisme*, L.O. 2017, chap.15, et *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*) et politiques pertinentes à l'échelle municipale, provinciale, fédérale et internationale qui appuient les droits de la personne et la protection de la vie privée pour tous
- obligations légales et responsabilités éthiques des candidats conformément à la législation et aux pratiques provinciales en vigueur.

Apprentissage pour tous

- planification de processus et de programmes pour fournir des occasions équitables à chaque apprenant
- stratégies qui répondent aux forces, aux identités, aux besoins et aux intérêts de chaque apprenant (p. ex., approche par étapes, pédagogie sensible à la culture, différenciation pédagogique, conception universelle de l'apprentissage, apprentissage par l'expérience, apprentissage par l'enquête et planification à rebours)
- pratiques pour comprendre les curiosités et les expériences de l'apprenant afin de l'engager à atteindre ses objectifs d'apprentissage
- stratégies visant à favoriser la métacognition et le développement de l'autonomie sociale pour soutenir le développement de compétences en littératie
- dépistage précoce et continue des habiletés en langue et en littératie et approches d'intervention (p. ex., étayage et évaluations en lecture)
- programmes, services et ressources pour mettre en œuvre une approche par étapes de la prévention et de l'intervention continues d'un système de soutien.

Accessibilité pour tous

- responsabilités éthiques liées au *Code des droits de la personne* de l'Ontario et à la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*
- défense de la nécessité de ressources et de services qui répondent aux besoins cognitifs, sociaux, affectifs, physiques et contextuels de chaque apprenant
- stratégies d'adaptation, de soutiens et de technologies d'assistance en appui à l'apprentissage et qui favorisent l'inclusion et le bien-être
- stratégies pour aborder le capacitisme qui existe dans les processus et les pratiques
- rôle et responsabilité du pédagogue d'apprendre à connaître chaque apprenant, à la fois sur le plan individuel et au moyen de la documentation, y compris dans différents contextes (p. ex., à l'école, à la maison et dans la communauté).

Éducation de l'enfance en difficulté

- responsabilités éthiques liées au plan d'enseignement individualisé (PEI), au plan de sécurité et au plan de transition de l'apprenant
- programmes, stratégies et services qui appuient l'apprenant ayant une identification dans la réalisation des objectifs individuels décrits dans ses plans
- équipes interdisciplinaires pour appuyer l'apprentissage, la défense des intérêts et les transitions
- stratégies pour opérationnaliser les principes de la différenciation pédagogique en tant que précurseur au déclenchement des processus d'éducation de l'enfance en difficulté
- différences entre les *mesures d'adaptation* pour accéder à l'apprentissage et le démontrer, et les *modifications* apportées aux attentes du curriculum
- rôles et responsabilités du personnel de soutien du conseil scolaire et de l'école, des paraprofessionnels et des partenaires communautaires.

Recherches en éducation

- recherches et littératures courantes liées aux pratiques professionnelles, aux politiques et aux pédagogies qui se rapportent au cours menant à la QA en *Français, 7^e et 8^e année*, y compris des stratégies d'intervention fondées sur des données probantes pour favoriser la réussite des apprenants
- recherches qui reflètent la nature diversifiée et changeante de la société et leurs incidences sur l'apprentissage et le développement des adolescents sur les plans cognitif, social, affectif, physique, linguistique et culturel (p. ex., habiletés métacognitives, intégration d'approches multilingues, et implications de l'intelligence artificielle dans le développement de la littératie)
- recherches liées à l'enseignement et l'apprentissage des connaissances et des habiletés fondamentales en langue et en littératie, y compris la littératie médiatique multimodale (p. ex., lien entre le développement précoce de la communication orale et les habiletés de compréhension en lecture et en écriture)

- fondement théorique pour concevoir, évaluer et mettre en œuvre des programmes et des pratiques en appui à l'apprentissage en milieu minoritaire (p. ex., littératie critique, pensée critique, enseignement de la grammaire et de la nouvelle orthographe en 7^e et 8^e année, et pédagogie adaptée et axée sur la culture)
- recherche sur les caractéristiques des troubles d'apprentissage et leurs impacts sur l'apprentissage du français (p. ex., troubles de la parole et de la langue, et risques de difficultés en lecture)
- recherche sur l'impact de la technologie et des médias sociaux sur le développement, l'apprentissage et le bien-être des adolescents.

Mise en application des théories d'apprentissage et d'enseignement

- théories et pratiques liées à la pédagogie et l'andragogie à l'appui de l'apprentissage du français dans un milieu inclusif (p. ex., interdépendance de l'enseignement de la lecture et de l'écriture, et approches pour l'enseignement de la lecture)
- théories sur le développement du langage (oral et écrit), cadres de travail théoriques et principes fondamentaux qui sous-tendent le cours menant à la QA en Français, 7^e et 8^e année
- théories sur le développement et le façonnement de l'identité des adolescents dans un contexte plurilingue afin d'appuyer le bien-être, l'efficacité et la responsabilisation de l'apprenant
- théories d'apprentissage pour informer le développement du profil et des identités de l'apprenant, y compris la corrélation entre la neurodiversité et la santé mentale
- théories des processus cognitifs spécifiques au développement de l'apprenant (p. ex., habiletés en littératie, mémoire de travail et habiletés de fonctionnement exécutif).

Soutiens pour l'apprenant

- politiques, processus et pratiques pour favoriser le développement cognitif, social, affectif et physique de l'apprenant y compris l'apprentissage socioémotionnel
- stratégies et programmes qui tiennent compte des expériences, des identités, des besoins et du bien-être de l'apprenant y compris des mesures de soutien à plusieurs niveaux pour créer des environnements de lecture inclusifs
- stratégies, pratiques et ressources qui répondent aux compétences linguistiques de l'apprenant (p. ex., apprenants du français, apprenants multilingues et apprenants non verbaux ou qui utilisent d'autres méthodes de communication)
- pédagogies tenant compte des traumatismes et pratiques qui appuient la santé mentale, le bien-être, la résilience et l'efficacité de l'apprenant.

Pédagogie et évaluation

- pratiques pédagogiques pour favoriser le développement des compétences linguistiques en français (p. ex., communication orale, interprétation de l'information, expression des idées et interaction avec les autres) ainsi que le développement du bilinguisme additif de l'apprenant

- conception et mise en œuvre de programmes interdisciplinaires et intégrés de français et littératie qui tiennent compte des besoins linguistiques et d’alphabétisation de l’apprenant et qui s’alignent sur les principes et les processus énoncés dans le curriculum et les politiques de l’Ontario
- pratiques d’évaluation pour :
 - fournir de la rétroaction aux apprenants et adapter son enseignement (évaluation *au service* de l’apprentissage)
 - renforcer la capacité des apprenants à devenir des apprenants autonomes (évaluation *en tant* qu’apprentissage)
 - porter un jugement professionnel éclairé sur la qualité de l’apprentissage (évaluation *de* l’apprentissage)
- processus et stratégies pour intégrer dans divers contextes, le développement de compétences transférables (p. ex., pensée critique et littératie critique), des habiletés d’apprentissage et les habitudes de travail à la planification du programme de français en 7^e et 8^e année
- stratégies pédagogiques fondées sur des données probantes qui répondent aux profils, besoins, intérêts et expériences de chaque apprenant (p. ex., dyslexie, développement de la parole et du langage, douance, et perception sensorielle)
- processus visant à différencier les besoins de l’apprenant du français et ceux de l’éducation de l’enfance en difficulté, y compris les évaluations, les programmes et les soutiens pertinents
- processus et pratiques d’évaluation (p. ex., rétroaction, documentation et triangulation des données) qui rend autonome les apprenants et les encouragent à se fixer des objectifs d’apprentissage personnels en littératie et à déterminer les prochaines étapes
- ressources pédagogiques en appui à l’apprentissage de l’oral à l’écrit (de la langue à l’oral et à l’écrit et lecture et écriture) et à la participation active.

Planification des itinéraires d’études et des transitions

- processus et pratiques qui appuient toutes transitions (p. ex., d’une année à l’autre et d’une matière à l’autre)
- conception du curriculum basée sur les objectifs d’apprentissage et de carrière des apprenants
- programmes et occasions d’apprentissage pour tous les itinéraires d’études pour favoriser le développement des compétences langagières du français des apprenants
- pratiques pour développer les compétences transférables afin de soutenir l’apprentissage tout au long de la vie
- stratégies permettant à l’apprenant de réfléchir à l’importance de l’acquisition des compétences langagières en français dans le processus d’enquête du programme de planification de carrière et de vie de la maternelle à la 12^e année.

Milieu d'apprentissage sécuritaire, équitable et inclusif

- politiques et processus pour créer et soutenir des milieux d'apprentissage inclusifs qui façonnent l'identité des apprenants, respectent la diversité et encouragent la pensée critique et la littératie critique (p. ex., emploi d'un langage inclusif et ressources dans différents formats)
- milieux d'apprentissage inclusifs qui appuient l'affirmation identitaire tout en facilitant l'apprentissage et en renforçant la responsabilisation et les perspectives de l'apprenant
- pratiques pour favoriser des milieux d'apprentissage sains et sécuritaires pour les apprenants, les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tutrices et tuteurs, les Aînés, et les Gardiennes et Gardiens du savoir.

Enseignement et apprentissage basés sur les principes de l'apprentissage électronique

- intégration des technologies de l'information et de la communication, y compris des fonctionnalités d'accessibilité, pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage (p. ex., interrelations entre la forme de discours, le contenu, le contexte et les destinataires, et pour améliorer la compréhension de textes et faire des productions)
- ressources technologiques et de communication pour approfondir les connaissances professionnelles à l'appui de l'apprentissage et de la responsabilisation
- utilisation éthique de la technologie pour protéger la sécurité, la vie privée et le bien-être de l'apprenant (p. ex., implications de l'intelligence artificielle)
- stratégies pour développer des compétences en littératie numérique permettant aux apprenants de comprendre leurs droits et responsabilités dans leurs interactions en ligne (p. ex., analyser le contenu en ligne et y répondre de manière appropriée)
- intégration des outils technologiques et des ressources numériques dans la planification des programmes pour les apprenants ayant des besoins particuliers.

Pratiques pédagogiques adaptées et axées sur la culture

- approche culturelle de l'enseignement pour engager l'apprenant à contribuer à la vitalité des écoles de langue française et de la communauté francophone à l'échelle locale, provinciale et internationale
- processus et pratiques pédagogiques adaptés et axés sur la culture pour offrir des expériences d'apprentissage qui respectent les styles d'apprentissage, les diverses identités, les voix et les perspectives de chaque apprenant (p. ex., possibilités pour les apprenants de s'exprimer en français et de déterminer la façon de démontrer leur apprentissage)
- ressources pédagogiques culturellement inclusives qui reflètent diverses identités, capacités, expériences, familles, cultures et communautés pour appuyer l'apprentissage et favoriser l'engagement et le bien-être de l'apprenant
- sensibilisation aux différences entre l'appropriation culturelle et l'appréciation culturelle (p. ex., contributions, expériences vécues et perspectives de diverses personnes et communautés)
- impact de l'insécurité linguistique et de l'appartenance culturelle sur l'enseignement et l'apprentissage.

Justice sociale et citoyenneté démocratique

- politiques liées à la citoyenneté fondée sur des principes démocratiques dans des contextes à l'échelle locale, nationale et mondiale
- processus et pratiques qui encouragent la voix et les choix de l'apprenant, respectent la diversité et favorisent la justice sociale
- stratégies visant l'établissement de consensus, la démocratie participative et l'autonomisation à l'échelle de l'école et de la communauté
- pratiques qui reconnaissent le rôle du plurilinguisme dans le développement de la littératie et de la compétence culturelle (p. ex., partage des langues d'origine)
- stratégies pour cerner et aborder les multiples barrières à l'apprentissage du français (p. ex., soins de la vue, différences physiques, santé, nutrition).

Durabilité environnementale

- responsabilités partagées et partenariats qui favorisent la justice écologique (p. ex., exploration de la durabilité environnementale par l'entremise de la littérature)
- intégration des politiques, des pédagogies et des pratiques liées à la durabilité environnementale (p. ex., méthodes liées à l'apprentissage en nature et ancré dans le milieu pour enseigner la lecture)
- processus qui engagent les apprenants en tant que citoyens actifs et tournés vers le monde dans le soutien de la durabilité environnementale et économique
- stratégies pour mettre en œuvre l'apprentissage en nature en intégrant la gestion de l'environnement
- expériences sécuritaires dans les espaces naturels qui favorisent le bien-être de l'apprenant.

Responsabilité partagée pour l'apprentissage

- processus et pratiques pour favoriser la communication et la collaboration avec les apprenants, les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tutrices et tuteurs, les Aînés, les Gardiennes et Gardiens du savoir, les agences, et la communauté à l'appui de l'apprentissage et du développement de compétences en français
- partenariats avec les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tutrices et tuteurs, les Aînés, et les Gardiennes et Gardiens du savoir qui valorisent la prise de décision partagée, la confidentialité, la défense des intérêts et le leadership
- pratiques permettant aux familles d'échanger leurs expériences de lecture à la maison (p. ex., approches multilingues) afin d'orienter les stratégies de collaboration qui favorisent le développement de compétences langagières en français
- stratégies pour établir des liens avec des partenaires et groupes communautaires pour appuyer la mise en œuvre du programme de français en 7^e et 8^e année et contribuer à la vitalité de la communauté francophone.

Communautés d'apprentissage professionnel

- communautés d'apprentissage professionnel qui favorisent la pédagogie critique et l'efficacité collective (p. ex., mise en œuvre de l'approche culturelle de l'enseignement, et partage de pratiques réussies dans l'enseignement du français en 7^e et 8^e année)
- recherche et leadership pour faire évoluer sa pratique professionnelle par l'enquête collaborative, le dialogue et l'innovation continus
- stratégies visant à développer le mentorat en matière de littérature grâce à des occasions d'apprentissage autodirigé et collaboratif offertes au sein et en dehors du milieu scolaire
- stratégies pour établir des réseaux et partenariats culturellement pertinents et adaptés en appui à la mise en œuvre du programme de français en 7^e et 8^e année.

Ressources

Les ressources visant à appuyer l'élaboration du cours menant à la QA *Français, 7^e et 8^e année* sont accessibles sur le site web de [l'Ordre](#) et le site web du [ministère de l'Éducation de l'Ontario](#).

Pour en savoir davantage :
Ordre des enseignantes et
des enseignants de l'Ontario
101, rue Bloor Ouest
Toronto ON M5S 0A1

Téléphone : 437.880.3000
Sans frais (Canada et États-Unis) :
1.833.966.5588
Courriel : info@oeeo.ca
oeeo.ca



**Ordre des enseignantes
et des enseignants
de l'Ontario**

L'organisme de réglementation
de l'enseignement en Ontario



[oct-oeeo.ca/fbfr](https://www.facebook.com/oct-oeeo.ca/fbfr)



[oct-oeeo.ca/ytfr](https://www.youtube.com/channel/UC-oeeo.ca/ytfr)



[oct-oeeo.ca/twfr](https://twitter.com/oct-oeeo.ca/twfr)



[oct-oeeo.ca/lifr](https://www.linkedin.com/company/oct-oeeo.ca/lifr)